

Bonjour,

La Ligue des Droits de l'Homme – section Brest métropole (Olivier et Pierre) a rencontré vendredi dernier Mme HARUTUNYAN Naira. Nous étions accompagnés de Sylvain (vidéaste) et Valérie qui prépare un texte sur le séjour de la famille en France).

Rappel de la situation :

La famille, de nationalité arménienne, est arrivée en France en septembre 2014. La première consultation pour leur fille Miléna dans le service ORL sur CHRU de Brest a permis de diagnostiquer, dès fin 2014, une pathologie congénitale rare nécessitant la mise en place d'une prothèse auditive spécifique, type de prothèse non disponible en Arménie (non-disponibilité certifiée par l'association des ORL arméniens)

Après qu'il leur ait été accordé un titre de séjour pour soins de six mois puis un suivant de un an, le 9 juin 2020 le préfet du Finistère a signé un arrêté de refus de délivrance de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Miléna suit donc des soins continus depuis plus de cinq ans. La mise en place de la prothèse a nécessité, comme il en est la règle, l'accompagnement régulier d'un audioprothésiste, d'une orthophoniste, d'un suivi en CMPP. Cette prise en charge a nécessité pour Miléna, en moyenne, un rendez-vous tous les 15 jours depuis plus de cinq ans. Tous ceux qui connaissent Miléna – sa famille, ses ami·e·s, ses enseignants ...- soulignent le grand bénéfice qu'elle a pu retirer de ces soins ainsi que l'assiduité et le courage dont elle a fait preuve pour apprendre à vivre avec son handicap et à l'accepter.

La conduite du Papa (Artur) en Centre de rétention administrative puis son expulsion de France vers l'Arménie a, évidemment, fragilisé la famille, augmentant fortement l'inquiétude d'une possible expulsion – et donc l'arrêt de soins adéquats pour Miléna.

Un réseau large – à l'initiative d'enseignants et de parents d'élèves du collège où Miléna suit sa scolarité - s'est constitué appelant à une manifestation devant la sous-préfecture de BREST le 31 mars 2021.

Une pétition en ligne de soutien à Miléna et sa famille a recueilli plus de 11 000 signatures.

Depuis lors, la famille a reçu notification d'un arrêté de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale – structure préfectorale) leur signifiant l'arrêt de leur prise en charge au Centre d'Hébergement et de Réadaptation sociale (CHRS) "Les Ajoncs" et ce à compter du 15 avril.

En ce lundi 12 avril, un contact devait se faire avec un avocat en vue d'un référé demandant opposition à cet arrêté de la DDCS.

En effet, il est plus que souhaitable que la possibilité d'un hébergement au CHRS soit maintenue, même en dehors d'une prise en charge DDCS (une expulsion ne se fera – probablement - pas à court terme, un avis sera donné et également attaquable...). Le départ de la famille vers un hébergement en hôtel est inconcevable. La famille a déjà connu cette situation, depuis lors elle s'est agrandie (jeune nourrisson). Dans un hôtel, elle se retrouvera isolée, sans soutien et potentiellement plus vulnérable en cas de mise à exécution de l'obligation de quitter le territoire.

Nous ne pouvons qu'espérer que les contacts pris auprès des élus locaux – et en cours auprès de députés – que leurs interventions auprès du Préfet puissent aboutir à la prise en considération de la situation humanitaire, ceci amenant à réévaluer la nécessité d'un titre de séjour pour soins.

Les prochaines semaines peuvent être décisives. Les congés scolaires ne favorisent ni la circulation d'informations ni la mobilisation. C'est pourquoi nous avons souhaité vous adresser ce message, permettant ainsi, indirectement, qu'une liste de personnes mobilisables se constitue.

Bien à vous,

Pierre Bodenez et Olivier Cuzon